

# JEAN LOUIS MOB FESTIVAL 2024

## REGLEMENT BALADE DANS LE VERCORS

### 26 mai 2024

L'objectif de cette balade en mobylette est de s'amuser.

#### **LA BALADE**

Jean Louis vous emmène, découvrir son Vercors natal, en réalisant un parcours dans le Vercors Sud le Dimanche 26 Mai.

Le parcours sera ponctué par un arrêt surprise !

Un véhicule balais fermera la marche.

Horaires : 8h30 – 12h30

#### **LES MOB'S**

Cette balade est réservée aux mobylettes cadre en V. Jean Louis tolérera certains autres modèles.

Les mobeurs s'engagent à respecter le code de la route et à rouler avec courtoisie et ne pas doubler le véhicule de tête.

#### **ÉQUIPEMENT PILOTES**

- Les mobylettes doivent être en parfait état de marche, immatriculées et assurées.
- **Les mobs auront le plein d'essence fait avant le départ.**
- Casque homologué et gants obligatoires

**NUMERO D'URGENCE**: Saloon : 07 82 22 61 74

#### **ANNULATION OU MODIFICATION DE L'ÉPREUVE**

En cas de force majeure, d'événement climatique, de catastrophe naturelle ou toute autre circonstance mettant en danger la sécurité des concurrents, l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit. Si toutes fois, l'épreuve devait être annuler par l'organisateur, un remboursement serait opéré.

#### **RESPONSABILITÉS**

« J'atteste par la présente participer à la balade dans le Vercors le 26 Mai 2024 avec un véhicule assuré et homologué, être en

possession au minimum du bsr et être en règle envers la législation française. Je déclare dégager de toutes responsabilités les organisateurs, en cas d'incident ou d'accident de santé ou de circulation, pouvant survenir à moi-même, à de tierces personnes, à mon véhicule ou d'autres véhicules présents, sur le lieu de la manifestation et de ses environs pendant l'événement **JEAN LOUIS MOB FEST** se tenant du 24/05/2024 au 26/05/2024 inclus.

Je renonce à toutes poursuites pénales, civiles, administratives ou judiciaires envers Jean Louis Louis le Saloon, en cas de dommages matériels ou physiques, et je m'engage à prendre les réparations, que ce soit pour le compte de l'association ou d'un tiers. »

## **DROIT À L'IMAGE**

« J'autorise expressément les organisateurs de « **JEAN LOUIS MOB FEST** », ainsi que leurs ayants droit tels que les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation au « **JEAN LOUIS MOB FEST** », sur tous supports, y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée ».

